Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 469

Artikel: L'antiféminisme en Grèce

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262196

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

liées d'agir cantonalement auprès de leurs re-présentants au Conseil des États. Et au mo-ment où ces lignes sont écrites, nous savons que déjà la Commission du Conseil des États chargée de l'étude du projet financier a biffé Chargee de l'etude du projet Infancier a Bille l'amendement Rittmeyer. Souhaitons que notre Chambre Haute, dans sa majorité, suive le préavis de sa Commission; souhaitons que le Conseil National, auquel serait alors ren-voyé le texte ainsi modifié, comprenne l'erreur précédemment commise par lui, que les députés féministes qu'il compte — car il s'en députés féministes qu'il compte — car il s'en trouve pourtant un certain nombre — défendent notre point de vue; et ainsi que, si Talerte a été chaude, cette nouvelle attaque au droit au travail des femmes soit victorieusement repoussée.

E. GD.

Lettre au Conseil des Etats

Herisau, Bâle et Lausanne le 20 janvier 1936.

A Messieurs les membres du Conseil des Etats,

Monsieur le Président et Messieurs.

Nous avons appris avec beaucoup de regrets qu'au chapitre VII, «Effectif du personnel, dépenses pour le personnel et prestations d'assurance » du nouveau programme financier, le Con-

seil National a accepté la proposition Rittmeyer (Saint-Gall), libellée comme suit:

«Lors des réductions d'effectif, et le cas
échéant, tors de nouveaux engagements, la situation des personnes du sexe masculin sera prise en considération.»

Nous vous prions instamment de bien vouloir supprimer ce paragraphe qui est très dur et in-

uste pour les femmes.

Dans les temps difficiles que nous traversons, les femmes sont plus que jamais obligées de gagner leur vie, car il est toujours plus rare que leur famille (père, frères ou autres parents) puisse subvenir à leur entretien. Elles-mêmes

sont fréquemment obligées d'aider à des parents. Partout, l'on s'attaque aujourd'hui au travail des femmes, appliquant le proverbe peu équitable: «Ote-toi de la que je m'y mette. » C'est ainsi que l'on prétend renvoyer des institutrices pour les remplacer par des instituteurs; les employés de commerce voudraient se réserver les places disponibles; les cuisiniers d'hôtels deman-dent que l'on n'engage plus de cuisinières; les sommeliers veulent exclure les sommelières; on voit même les infirmiers se plaindre de la con-

currence des infirmières.

M. le Conseiller fédéral Meyer a déclaré au Conseil National que ce paragraphe changera très peu à l'état de choses existant: il serait donc parfaitement possible de le supprimer. Il n'est du reste pas juste d'introduire dans un programme financier des principes qui peuvent avoir des conséquences si importantes pour les femmes, et sont contraires aussi bien à la Constitution fédérale (art. 4) qu'à la loi fédérale sur le statut des fonctionnaires. En outre, la proposition Ritt-ineyer n'a pas sa place dans ce programme financier, car les mesures proposées n'entraîne-

nomancet, car les mesures proposees n'entrame-ront aucune économie. Nous faisons appel à votre esprit d'équité pour que l'on n'empêche pas les femmes de travailler librement comme les hommes dans tous les domaines où elles peuvent gagner leur vie. It n'est pas possible de remplacer le travail des



Rectification

Notre collaboratrice, Mlle Antoinette Quinche, avocate, nous prie de rectifier une erreur de chifavocate, nous prie de rectrier une erreur de cni-fres qui s'est glissée dans son dernier article: La tutelle des enfants dans le canton de Vaud. En effet, il y est imprimé que « le tuteur n'est pas rémunéré, sauf si le pupille possède plus de 50,000 fr. », alors que c'est 5.000 fr. qu'il faut

Tous nos regrets et nos excuses pour cette inadvertance.

Succès féminin.

Nous sommes heureuses d'apprendre que la Section de littérature de l'Institut national genevois, élisant son Bureau pour 1936, a, pour la première fois, depuis sa fondation du temps de James Fazy; appelé à la présidence une femme, en la personne de Mme Cuchet-Albaret, membre

femmes par celui des hommes. L'expérience mon

tre précisément, non seulement dans le travail privé, mais surtout dans les services fédéraux, que les femmes n'ont été nommées que lorsqu'il

s'agissait de travaux pour lesquels elles étaient

particulièrement qualifiées comme fonctionnaires

ou employées.

Le renvoi des femmes et leur remplacement

par des hommes n'est pas un moven de lutter

que déplacer le chômage et le faire peser sur des épaules plus faibles: ce sera une femme qui

des épaules plus faibles: ce sera une femme qui se trouvera sans travail à la place d'un homme. La collectivité n'y gagne rien, car les femmes sans travail sont aussi à la charge de l'Etat. C'est une erreur, du reste, de croire qu'il y a de la place dans le service ménager 'pour toutes les femmes sans travail, indépendamment du fait que

toutes ne sont pas aptes à ce travail.

Nous osons espérer, Messieurs, que vous voudrez bien examiner notre requête avec équité et

supprimer ce passage du programme financier. Vous admettrez ainsi que, dans l'administration de l'Etat, les nominations doivent être faites en se basant sur les qualités des candidats et non

Veuillez croire, Monsieur le Président et Mes-

sieurs, à l'assurance de notre haute considération.

Pour l'Alliance nationale de Sociétés féminines

Pour l'Association suisse pour le Suffrage

Pour la Commission pour la lutte contre les suites de la crise touchant les femmes qui exercent

suisses: La Présidente: Clara Nef.

féminin: La Présidente: A. Leuch.

Pour la Présidente absente:

M. SCHOENAUER-REGENASS.

pas sur leur sexe.

une profession:

du Comité de notre journal, à laquelle von toutes nos félicitations

Une femme est chargée de la décoration d'un édifice officiel.

Le Fonds des arts plastiques de la ville de Lausanne a chargé le peintre Alice Bailly de l'importante décoration du foyer du Théâtre municipal, soit de deux panneaux de douze mètres carrés, où l'artiste se propose d'évoquer la vie du théâtre par une vision réaliste et par une vision d'ordre poétique. Ses maquettes ont été acceptées par la Commission des Arts plastiques, par la Municipalité et par le Conseil d'administration du Théâtre.

C'est bien la première fois, croyons-nous, qu'une femme est chargée, en Suisse, d'une dé-coration dans un édifice officiel. Le fait mérite d'être souligné, d'autant plus que Alice Bailly, qui est une grande artiste, n'a jamais caché ses sentiments féministes. C'est aussi une fidèle abonnée de notre journal.

Dans les Commissions scolaires.

Mme Constant Burnier-Rossy, membre dès 1936 de la Commission scolaire de Bière (Vaud), où telle a fait du bon et consciencieux travail, a été remplacée par M^{me} Juliette Croisier-Monthoux, ancienne institutrice, qui assume les fonctions de secrétaire de la commission.

L'antiféminisme en Grèce

Un décret rendu par le précédent gouverne-ment a suscité l'indignation générale dans tous les milieux féminins de ce pays: il ne s'agit rien moins en effet que de l'exclusion des femmes de tous les postes de fonction-naires, et même de postes privés, dans les banques par exemple!

Aussi un grand mouvement de protestation s'organise-t-il auquel participent toutes les Sociétés féminines et auquel vont tous nos

souhaits de succès.

Nos lectrices seront certainement très heureuses d'apprendre que la célèbre et éloquente avocate parisienne, M^{me} Maria Verone, l'un des chefs du mouvement suffragiste et féministe français, vient *enfin* d'être décorée de la Légion d'honneur.

La Légion d'honneur à M^{me} Maria Vérone

Enfin, disons-nous, car à cette joie se mêle un profond étonnément: comment se fait-il, en effet, alors que tant d'hommes d'une valeur de cent coudées moindre, sont honorés de cette dé-coration, comment se fait-il que Mme Maria Vé-rone l'ait attendue aussi longtemps?...



Séance du Comité Central.

Réuni à Neuchâtel les 18 et 19 janvier der-nier, le Comité Central a examiné un grand nom-bre de questions d'ordre féministe et suffra-

giste, touchant aussi bien à l'administration intérieure de l'Association qu'à des problèmes plus larges d'intérêt public. C'est ainsi qu'après avoir entendu un rapport de sa présidente sur l'ac-tivité de celles des Sections qu'elle a pu vi-siter au cours d'une tournée de conférences en arrière-automne, il a accepté avec vif plaisir l'invitation du Groupe suffragiste de Montreux de tenir dans cette ville l'Assemblée générale annuelle de l'Association, dont la date a été fixée aux samedi 23 et dimanche 24 mai 1936. Les élections pour le renouvellement du Comité Central qui auront lieu statutairement à ce moment-là ont aussi fourni l'occasion d'un échange de vues très-nourri

presse étant un des meilleurs auxiliaires de la propagande suffragiste, le Comité Central s'est aussi longuement occupé, d'abord du finan-cement du *Bulletin de presse*, régulièrement ex-pédié chaque mois par les soins de M^{III} (Lausanne) et Aellig (Berne) à quelque 500 journaux suisses. Puis, tout comme le Comité de l'Alliance, il a eu connaissance de la situation du Frauenblatt, qu'un afflux de 900 abonnés nouveaux a heureusement renfloué, et de celle de notre *Mouvement*, situation financière meil-leure que celle de son confrère de langue allemande parce qu'il peut compter davantage sur des concours bénévoles, mais dont celui des fonds consacrés à la rétribution de plusieurs collaboratrices est épuisé et qu'il importe de reconstituer.

Plusieurs des pétitions dont a eu à s'occuper aussi le Comité de l'Alliance, et dont le texte est connu de nos lecteurs, ont été également présentées au Comité Central. Le mouvement « La Femme et la Démocratie », la nécessité absolue de la neutralité politique de notre Association, différents problèmes touchés par des circulaires internationales ont fait encore l'objet de discusinternationales ont fait encore l'objet de discus-sions intéressantes. La prochaine séance du Comité, qui sera essentiellement destinée à l'organisation de l'Assemblée générale, aura lieu en mars, probablement à Soleure, le fait de tenir ces réunions dans différentes villes permettant d'é-tablir avec les Sections ainsi visitées des relations personnelles aussi agréables qu'utiles.

Une rencontre suffragiste à Neuchâtel.

Entre ses deux séances du samedi soir et du dimanche matin, le Comité Central a eu le plaisir de rencontrer les membres de l'Union féministe pour le Suffrage de Neuchâtel, d'abord dans un charmant souper familier, très bien or-ganisé sous la présidence de la nouvelle pré-sidente de l'Union Féministe, M^{IIE} Bréting, puis au cours d'une réunion intime terminée par un thé. Successivement, plusieurs membres du C. C. ont pris la parole pour exposer rapidement quelques questions d'intérêt suffragiste direct, ont amené un échange de vues très vivant

C'est ainsi que l'on a entendu d'abord Mme Vischer-Alioth (Bâle) raconter par quelle pro-pagande persévérante et méthodiquement orga-nisée la Section qu'elle a si longtemps présidée Visites à domicile surtout, selon un plan de division de la ville en quartiers; démarches personnelles dès que l'occasion se présentait d'un événement intéressant les femmes à la vie politique; démarches personnelles aussi pour enrayer le flot des démissions par indifférence ou incompréhension de la situation suffragiste, qui se produit à chaque renouveau d'an: il y

rires et de chants. Mais une gaieté légère, une présence mystérieuse qui obligeait les gens et les choses à communier dans la bonne grâce, dans la bienveillance, dans la clarté, une présence qui transformait les rudesses en forces généreuses.

Moi, la petite sœur, je sentais vivement cette présence partout où allait ma sœur et où je l'accompagnais: dans le jardin de Confignon, le beau jardin dessiné par les buis, dans le verger en pente où coulait le ruisselet, dans le bosquet, et scurtout dans notre grande vieille maison. Là, chaque chose prenait un nouveau visage dès que la gaieté de ma sœur passait. Je ne vois pas de moyen plus simple de vous la montrer que de vous conduire un instant chez nous, au logis, où je vous ouvre le salon.

Grande et petite sœurs avaient à tour de rôle le devoir — je dirais aujourd'hui le privilège — de le tenir en ordre et d'en chasser la poussière. En sorte qu'il y avait deux salons qui se fai-

saient suite et ne se ressemblaient guère: celui de ma sœur et le mien.

Le mien avait des meubles raides, des coussins fatigués, des bourrelets capricieux. La chaise de fumeur et le tabouret du piano s'accommodaient mal des tapis crochetés qu'ils devaient pourtant bien supporter.

Beaucoup de tableaux aux murs, dont plusieurs fâcheusement inclinés. Il fallait non seulement ôter la poussière des cadres, mais encore celle qui s'était logée derrière les toiles. Sur la table ronde, c'était le plus souvent le torchon qui lais-sait de la charpie aux fermoirs des albums de photographies. Mais quelquefois aussi c'étaient les fermoirs qui abandonnaient une de leurs fioritures au torchon...

Les deux fenêtres qui donnaient sur le jardin étaient hautes. La porte vitrée qui ouvrait sur la petite terrasse répugnait à se fermer... Mon sa-lon, c'était le salon des soupirs, des paresses et des regrets anticipés, car je savais d'avance que quelque chose y clocherait quand je le quitte-

Mais il y avait le salon de ma sœur.

Vive, légère, les mains actives et l'âme attentive, en quelques instants ma sœur avait tout concilié. Les jolis coussins vert-de-gris étalaient des formes jeunes sur le canapé jaune. Les fauvous attiraient aimablement à l'endroit souhaité. Les pianos n'attendaient qu'un geste pour chanter. Un bouquet d'œilletons blancs qu'elle était allée cueillir sur la terrasse au pied du large escalier adoucissait au moment opportun l'humeur de la pendule. Toutes les choses qui, pour moi, se montraient étroitement personnelles, s'unis-saient en une compagnie affable et compréhensive pour accueillir les gestes vifs, la gaieté gracieuse et tendre de ma sœur..

Joyeusement elle caresse un velours, redresse l'embrasse d'un rideau, efface de la pointe du pied le pli d'un tapis.

Il est charmant le salon de ma sœur. Chaque objet s'y est exprimé. Les portraits sourient. Les meubles attendent et se souviennent. Le parfum des sarments secs et celui des fleurs se com-plètent. La lumière des grandes fenêtres est bienveillante dans sa franchise. Des chansons mon-tent, des mots rôdent que le cœur seul entend.

On écrit volontiers en ne songeant à rien Qu'au plaisir de mener ses strophes par la main.

Ce que peut le vote des femmes...

Le Bulletin Nº 7 (1935) de l'Union Interparle-mentaire a publié un article de la duchesse de la Rochefoncauld: Les femmes ét les problèmes contemporains, que nous signalons à toutes celles qui s'intéressent à notre cause. En voici un bref

. Croire qu'il ne s'agissait que de concurrencer les hommes serait méconnaître le caractère du «féminisme politique» et se tromper d'une facon certaine sur le sens de ses aspirations. En réalité, l'enfance, la maternité, les diffi-cultés de la vie des ouvrières furent, avant comme après leur entrée au Parlement, l'objet de l'attention des femmes. On cite le cas de l'Angleterre, où la Chambre des Communes vota en deux ans plus de lois d'intérêt familial que pendant les vingt années précédentes. Mais, aux Etats-Unis, en Allemagne, l'effort ne fut pas moindre: énumérons parmi les réformes les plus nécessaires l'entrée des femmes dans les tribunecessaires l'entree des remmes dans les tribu-naux pour enfants, soit comme juge, soit comme juré; les lois contre l'alcoolisme comme celle de Mme Mockydow, en Hongrie, interdisant la vente de boissons fermentées aux mineurs, et la restreignant le dimanche et les jours d'élec-tions, la lutte contre le taudis, l'établissement de consultations prénatales, de centres de protection pour les mères et les enfants, l'obtention d'une part de la puissance paternelle, etc... Si l'on estime que notre siècle est «social» et que les estime que norre siecte est « social » et que les députées et sénatrices n'ont pas été seules soucieuse d'intéresser les parlements à la situation des faibles, au combat contre les vices et les
maladies, on conviendra cependant que l'attribution des droits électoraux aux masses féminines a été une cause certaine de réformes ment bienfaisantes. M. Georges Goyau, nent académicien français, a pu justement s'é-

« Parce que les femmes votent. l'alcoolisme en Norvège a été vaincu. Parce que les Finlandai-ses votent, le parlement finlandais a rendu obligatoire l'établissement de sages-femmes dans toutes les communes. Parce que les Australiennes votent, des secours aux veuves et aux femmes abandonnées ont été organisés. Parce que, au Kansas, les femmes votent, un bureau d'hygiène a été installé, grâce auquel, depuis 1873, la mortalité infantile a baissé de 120 à 70 pour 1000. Parce que, dans le Colorado, les femmes votent, un magistrat particulièrement sévère pour les cabaretiers qui servaient de l'alcool aux enfants, put être réélu, malgré les cabaretiers, et le métier assez démoralisant de chasseur de restau-rant fut prohibé par la loi aux enfants de moins de 19 ans. Parce que, dans le Sud de l'Australie, les femmes votent, la loi a défendu au mari d'aliéner la maison familiale sans le consentement de l'épouse. Parce que, en Nouvelle-Zélande, les femmes votent, les soins des enfants ont été or-ganisés avec une si admirable minutie par l'al-liance de la législation et de l'hygiène, que c'el-le pays du monde où il meurt le moins d'enfants. Parce que, dans la plupart des États de la grande République américaine, les temmes votent, l'hygiène scolaire est assurée d'une remarquable façón par les surintendantes de l'enseignement...»